



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026-23

Objet : Chapitre 1.7 Commande publique – Actes spéciaux et divers
Composition de la commission de délégation de Service Public

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 20 mai 2026

Date de convocation :
7/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24
administrateurs représentant
32 voix

En exercice : 32

Membres présents 18 (30 voix)
Vote(s) pour 30
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de Séance : Agnès
PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Daniel BEY (pouvoir à V. BERENGUEL), Alain BONHOMME, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Jean-Pierre GANDOIS, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Julien PICHON (pouvoir à M. AUDIER), Kévin THIRION, Jean-Luc VERRIER

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Sébastien GARNIER, Agnès PIGNATEL, Frédéric REYNAUD (pouvoir à A. PIGNATEL), Sarah ZUMTANGWALD

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD, Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI (pouvoir à Carole CHAUVET), Valérie ROSSI (pouvoir à B. PARIS), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Audrey LEJEUNE (maire de Crévoux), Christophe PERNIN (CCI05)

Dans le cadre de ces compétences de construction et de gestion des équipements nautiques, sportifs et de loisirs, le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est vu confié la gestion globale des pontons publics. Compte tenu des contraintes géographiques et techniques, il est nécessaire de confier la gestion de certains de ces équipements à des prestataires publics ou privés.

Ainsi le Président propose de créer une commission relative aux délégations de service public composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Son rôle sera de :

- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévus à l'article L.323-1 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (article L 1411-1 du CGCT)
- Etablir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre (article L1411-5 du CGCT)
- Ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus (article L1411-5 du CGCT)
- Emettre un avis sur les offres reçues (article L1411-5 du CGCT)
- Emettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur de 5%. (Article L1411-6 du CGCT)

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les articles L 1411-1 à 12 du Code général des collectivités territoriales,
- Les articles D 1411-3,4,5 du CGCT

CONSIDERANT :

- Que le Code général des collectivités territoriales fixe à cinq le nombre de membres titulaires siégeant à la commission de délégation de service public ;



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

- Que le Code général des collectivités territoriales dispose que les membres de la commission de délégation de service public sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 20 mai 2026 :

- **DESIGNE** à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Membres titulaires :

- Jérôme ARNAUD
- Carole CHAUVET
- Bruno PARIS
- Marc AUDIER
- Elisabeth JACQUES

Membres suppléants :

- Valérie ROSSI
- Alain BONHOMME
- Jean-Michel TRON
- Frédéric ARNOUX
- Alain BETTI

Le Président aura capacité à désigner par arrêté son représentant

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Le Président,

Victor BERENGUEL